



Pôle d'activité n°1 : Préparation et clôture de l'opération de transport



La Réglementation Sociale Européenne (RSE)

Je m'exerce...

Je m'entraîne en répondant aux questions suivantes :

Question 1 : Pendant une pause, suis-je autorisé à ranger le chargement du véhicule ? Et sur quelle position doit être placé le sélecteur d'activité du tachygraphe ?

NON, je dois être sur la position « autres tâches »



Question 2 : J'ai conduit sans m'arrêter depuis 8h40 ce matin. Il est maintenant 12h40. Suis-je en infraction ? Est-ce que je peux repartir immédiatement ? Quelle est la durée maximale autorisée de conduite continue pour un conducteur de camion ?

OUI ça ne fait que 4h00 de conduite "continue" sur les 4h30 autorisées...

Question 3 : J'ai cumulé ce matin 4h30 de conduite "continue", quelle est la durée minimale de la pause que je dois respecter ?

Je dois respecter une pause ou interruption de 45 mn.

Question 4 : J'ai déjà interrompu ma conduite pendant 1h15. Ce temps peut-il être pris en compte pour le calcul de mon temps de repos journalier ? Pourquoi ?

NON, pour compter en "REPOS" la période doit être d'au moins 3h00

Question 5 : Après 3h de conduite continue, s'arrêter 10mn sur un parking est-il considéré comme une pause ? Pourquoi ?

NON pas de PAUSE sous une durée inférieure à 15 mn

Question 6 : En règle générale, quelle est la durée minimale normale (non réduite) de repos hebdomadaire pour un conducteur de camion ? Et en cas de réduction du repos hebdomadaire, quelle est la durée minimale à respecter ?

Durée normale de 45 h pouvant être réduite à 24 h

Question 7 : Ce matin, j'ai pris ma voiture personnelle pour venir à l'entreprise, le matin,. Ce temps de conduite doit-il être ajouté au temps de conduite de mon véhicule lourd ?

NON



Question 8 : En double équipage, le temps passé sur la couchette d'un véhicule en circulation est-il considéré comme repos journalier ?

NON pas de REPOS tant que le véhicule n'est pas à l'arrêt

Question 9 : Sur quel symbole je dois positionner mon tachygraphe lorsque je nettoie mon véhicule ?



Question 10 : Sur combien de jours un conducteur doit-il être en mesure de pouvoir présenter les preuves de son activité ?

Sur une période de 28 jours

Question 11 : Le conducteur peut-il bâcher ou débâcher son véhicule pendant une pause ?

NON, pour cela il doit être sur la position « autres tâches » 

Question 12 : Quand le repos journalier est fractionné, quelle doit être la durée minimale totale de ce repos ?

Une première période d'au moins 3h et une seconde d'au moins 9h pour un total d'au moins 12h

Question 13 : Quel symbole je dois sélectionner à votre tachygraphe lorsque je pars déjeuner ?



Question 14 : Un premier arrêt de 15mn sur un parking peut-il être considéré comme une pause ?

OUI

Question 15 : Quel symbole je dois sélectionner à mon tachygraphe lors des vérifications du véhicule avant le départ ?



Question 16: J'ai fait une coupure de 4h (repos), quelle sera, au minimum, la durée de la période de repos suivante pour être en règle vis-à-vis du repos journalier ?

11 heures

Question 17 : Pendant une pause suis-je autorisé à décharger le véhicule ?

NON, pour cela je dois être sur la position « autres tâches » 

Question 18 : J'ai fait une coupure de 2h, quelle sera, au minimum, la durée (non réduite) de la période de repos que je devrai prendre à la fin de ma journée de travail pour être en règle vis-à-vis du repos journalier ?

Pas de "REPOS" si la période ne dure pas au moins 3h00, donc je dois faire 11h de repos minimum



Question 19 : Je conduis sans m'arrêter depuis 8h ce matin. Il est 12h40. Suis-je en infraction ?

Oui j'ai cumulé 4h40 de conduite continue : j'ai dépassé les 4h30 autorisées

Question 20 : Sur quel symbole je dois positionner le sélecteur d'activité du chronotachygraphe pour faire le plein de carburant ?



Question 21 : Après 2 heures de conduite, quelle est la durée minimale d'un premier arrêt pouvant être pris en compte comme pause ?

Je dois respecter une pause de 15 minutes au minimum

Question 22 : Vous avez interrompu votre conduite pendant 45 mn. Ce temps peut-il être pris en compte pour le calcul du temps de repos journalier ?

NON pas "REPOS" si la période ne dure pas au moins 3h00

Question 23 : En règle générale, quelle est la durée minimale normale (non réduite) obligatoire de repos journalier lorsque celui-ci n'est pas fractionné ?

Le repos journalier normal non fractionné doit durer au minimum 11 heures